

<https://enseignants.se-unsa.org/PPCR-reclassement-dans-les-nouvelles-grilles>



PPCR : reclassement dans les nouvelles grilles

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : samedi 2 septembre 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Dans le cadre du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), un nouveau système d'avancement d'échelon avec une nouvelle grille d'échelon a été mis en place au 1er septembre 2017.

Chaque personnel est placé dans la nouvelle grille d'échelon en fonction de sa position dans l'ancienne grille avec une règle : **pas de perte d'indice donc pas de perte de salaire !**

Pour les enseignants à la classe normale, on garde le même numéro d'échelon et le même nombre de points d'indice.

Pour les enseignants à la hors-classe, le numéro d'échelon est diminué de 1 mais **pas les points d'indice (donc pas le salaire)**.

Concrètement, pour beaucoup, il n'y a pas de changement de rémunération et l'ancienneté détenue dans l'échelon est maintenue. Pour d'autres, les répercussions sont positives car ils vont accéder à l'échelon supérieur si l'ancienneté détenue dans l'échelon est suffisante. En effet, la durée des échelons est modifiée dans la nouvelle grille ([voir les durées](#)) et l'avancement est automatique (et non plus à plusieurs vitesses).

Pour tous, il est donc important de vérifier sur IProf que le reclassement effectué par l'administration est correct car il va impacter les futures opérations de gestion (avancement, mutations...)

Des interrogations sur votre situation personnelle, sur vos perspectives ? Vous souhaitez vérifier que votre reclassement est correct ? Contactez votre [section locale du SE-Unsa](#).